

Guermantes

Bulletin d'informations municipales



JUILLET-AOÛT 2015

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

Site internet : www.guermantes.info

ACTUALITÉS

C'est l'été, il fait beau, il fait chaud ...

... et même trop chaud en ce moment. Pour supporter un peu mieux les fortes chaleurs, il faut boire de l'eau très régulièrement, même si l'on n'a pas soif, et adopter quelques réflexes récapitulés dans l'affiche ci-contre.

Pour les uns c'est le temps des vacances, pour d'autres, pas encore ! Avec ces quelques lignes nous voudrions vous rappeler quelques règles de bon voisinage.

En vacances, certains vont ailleurs mais d'autres préfèrent rester à Guermantes, dans leur maison, et en profitent pour la rafraîchir, pour la rendre encore plus belle ... Parce qu'en mairie, les agents d'accueil reçoivent régulièrement des appels signalant qu'un voisin n'a pas fait attention à l'heure et s'est servi d'une perceuse, d'une tondeuse ou autre, nous vous rappelons les règles d'utilisation des outils bruyants :

- Dimanche et jours fériés → 10h à 12h
- Les jours ouvrés (du lundi au vendredi) → 7h à 20h
- Samedi → 9h à 12h et 15h à 19h30

Parmi les travaux entrepris parce qu'il ne pleut pas, parce qu'une fois par mois (le 4^{ème} jeudi entre mai et novembre) les déchets verts sont ramassés devant votre porte, il y a l'entretien des haies.

Des rappels sont régulièrement faits concernant les haies qui débordent sur la voie publique. En ce qui concerne les haies mitoyennes, les règles peuvent être différentes selon le quartier, le lotissement, la rue, et elles figurent en principe avec l'acte de propriété. Parfois cela génère des divergences entre voisins et la Mairie est sollicitée, à tort. Il faut savoir que, sauf en cas de péril imminent, il n'est pas du ressort du Maire ni de la Mairie de les régler. Par ailleurs les articles 671 et 672 du Code Pénal fixent à 2 mètres la hauteur maximale des haies mitoyennes.

Faute de s'entendre, les administrés peuvent s'adresser au conciliateur de justice présent, sur rendez-vous, au Tribunal d'Instance. Pour Guermantes, il se trouve à Lagny et le numéro à appeler est le ☎ 01.64.12.74.00.

Tapage nocturne. C'est une période où l'on vit plus tard dehors. Après 10 heures en semaine, merci de penser à ceux qui veulent dormir ou rester au calme et qui ont droit à la tranquillité qu'ils apprécient dans notre village. Le week-end, merci également de prévenir les voisins en cas de fête qui risque de se terminer tard.

Vols et dégradations sur la commune

Régulièrement, des tags fleurissent sur nos murs, que ce soit sur nos maisons ou sur nos bâtiments publics ; l'église a été salie il y a quelques jours (et tout de suite nettoyée par nos soins). Début juin, 400 mètres de câble en cuivre alimentant les candélabres du chemin du bouleau carreau ont été dérobés. Ces mauvais dessinateurs et ces voleurs coûtent de l'argent et du temps à la commune. Pour votre information, le total des devis reçus pour réparer les derniers dégâts atteint les 10 000 € environ, somme qui ne pourra plus être consacrée à des aménagements plus utiles. Le temps passé aux constats, aux dépôts de plaintes au commissariat, aux demandes de devis, etc. pourrait également être mieux utilisé ... C'est pourquoi, nous faisons appel à la vigilance de tous pour nous aider à lutter contre ces malveillances.



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



RAPPEL : pendant cette vague de chaleur, si vous avez connaissance de personnes qui seraient susceptibles d'avoir besoin d'aide ou si vous même êtes dans cette situation, pensez à vous inscrire sur le registre « canicule » en Mairie. Le CCAS veillera sur tout habitant inscrit sur le registre. Appelez le CCAS au ☎ 01.60.07.59.12 ou laissez vos coordonnées sur le site de la commune www.guermantes.info

La Dame de trèfles



Françoise SALAUN dite « Suzanne » était la doyenne des Guermantais. Elle s'est éteinte le 19 juin dans sa 98^{ème} année dans la maison de retraite de Conches où elle résidait depuis quelques temps. Beaucoup de Guermantais se souviendront d'une gentille mamie qui se promenait avec son chien et offrait des trèfles à quatre feuilles aux personnes rencontrées ou à ses « amis » de la Mairie. Le 23 juin, le Conseil Municipal lui a rendu hommage en observant une minute de silence.

Délai d'obtention d'une Carte Nationale d'Identité : 3 à 4 semaines

Prochain ramassage des déchets verts : Jeudi 23 juillet

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 24 septembre

Le mardi 23 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à dix-huit heures, sous la Présidence de Madame Annie VIARD, 1ère Adjointe au Maire.

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Michèle GASTAUD, Guy JELENSPERGER, Arame KONATE, Gérard LEUX, Michel POYAC, Jean-Philippe RAFFOUX.

ABSENTS EXCUSES :

Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Annie VIARD, Annie LUTTENAUER qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY, Patricia ROMAN qui a donné pouvoir à Michèle GASTAUD, Pierre POMMIER, Thanh Huong TRAN, Véronique FONTAINE (arrivée en cours de séance à 18h30) participe aux délibérations à compter du point 4).

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Guy JELENSPERGER est désigné secrétaire de séance.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER SUR LA PLAINE DE JEUX.

Dans le cadre de l'aménagement de la plaine de jeux en cours d'élaboration (îlot fitness et aménagement paysager), il est nécessaire également de prévoir le cheminement piétonnier qui desservira le terrain. Ce cheminement ne pouvant pas être intégré aux liaisons douces de Marne et Gondoire, la commune doit envisager elle-même la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur le Député Edouardo RIHAN-CYPEL pour les travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier sur la plaine de jeux et autorise le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2.

La Présidente annule le point 3 n'ayant aucune modification budgétaire à effectuer, car les travaux seront effectués sur 2016 dans leur globalité. Elle précise que nous sommes en attente d'une subvention du conseil départemental pour l'îlot de fitness et de l'aménagement paysager. Le Conseil municipal en prend acte. Arrivée de Véronique FONTAINE à 18h30.

4. PROPOSITION D'UNE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MARNE ET GONDOIRE.

Le Conseil Constitutionnel a déclaré inconstitutionnels les accords locaux pourtant expressément prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales. Cette censure, entraînant l'application de la proportionnelle ne s'appliquerait avant le renouvellement des instances de 2020 que dans deux cas :

- recours contentieux concernant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire
- renouvellement partiel ou intégral du conseil municipal d'au moins une des communes membres de la communauté.

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire entre dans ce dernier cas depuis

la confirmation de l'annulation des élections municipales sur la commune de Bussy Saint-Georges par le Conseil d'Etat en date du 10 juin dernier.

Seulement, la loi n°2015-264, dite Richard/Sueur, du 9 mars 2015 (validée par le Conseil constitutionnel) a rétabli la possibilité pour un conseil communautaire de définir une répartition des délégués qui lui est propre tout en tenant compte du poids démographique de chaque commune ; et ce dans un délai de deux mois à compter de l'annulation de l'élection. Il est ainsi apparu pertinent d'optimiser toutes les possibilités expressément prévues par cette loi du 9 mars 2015 afin d'atténuer légèrement l'effet brutal de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne « pure ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition d'accord local conformément à la loi du 9 mars 2015.

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Accord actuel	Nb de délégués Proportionnelle générale	Nouvelle proposition d'accord	Différence entre l'accord actuel et la nouvelle proposition
Bussy Saint Georges	25 615	5	14	12	+ 7
Lagny sur Marne	20 328	5	11	10	+ 5
Montévrain	9 225	3	5	5	+ 2
Thorigny	9 107	3	5	5	+ 2
St Thibault des Vignes	6 256	3	3	3	0
Pomponne	3 579	2	1	2	0
Dampmart	3 179	2	1	2	0
Collégien	3 150	2	1	2	0
Chanteloup en Brie	2 533	2	1	2	0
Conches	1 729	2	1	1	- 1
Chailfert	1 253	2	1	1	- 1
Guermantes	1 191	2	1	1	- 1
Gouvernes	1 108	2	1	1	- 1
Bussy Saint Martin	717	2	1	1	- 1
Lesches	693	2	1	1	- 1
Jablins	660	2	1	1	- 1
Jossigny	642	2	1	1	- 1
Carnetin	475	2	1	1	- 1
	91 440	45	51	52	+ 7

5. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - APPROBATION DU RAPPORT DE CHARGES SUITE A LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN RELATIF A L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 26 mai 2015.

Après avoir répondu aux questions diverses et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 19h30.

L'intégralité du Procès Verbal sera consultable en Mairie et sur le site : www.guermantes.info

IDÉES DE SORTIES

Marne et Gondoire est un beau territoire et les ressources naturelles, historiques, culturelles y sont nombreuses. A l'intention des nouveaux résidents de Guermantes une manifestation « Bienvenue chez nous » se prépare pour l'automne. En attendant, à l'accueil de la mairie, à l'Office de Tourisme, il y a plein d'idées de ballades, de visites, d'expositions, etc...

Office de Tourisme de Marne et Gondoire

2 rue du chemin de Fer
77400 - LAGNY SUR MARNE

☎ 01.64.02.15.15

✉ officedetourisme@marneetgondoire.fr

🌐 www.marneetgondoire.fr



Parc culturel de Rentilly

Un été dans la Sierra
Exposition ouverte au château du 28 juin au 6 décembre 2015 (fermée du 3 au 21 août)
Horaires :
mercredi et samedi de 14h30 à 17h30
dimanche de 10h30 à 13h et de 14h30 à 17h30
Entrée libre

AGENDA

Quelques dates à réserver pour la rentrée

En attendant, BONNES VACANCES !

08h20 : Rentrée scolaire des Maternelles/Primaires
08h20 : Rentrée scolaire des 6^{ème}
14h00 : Rentrée scolaire des 5^{ème}



09h20 : Rentrée scolaire des 4^{ème} et 3^{ème}



Forum des Associations



12^{ème} Open de Golf de Guermantes

5^{ème} Tournoi intercommunal de Pétanque



En ce dimanche 7 juin, ayant revêtu leurs plus beaux atours, les gentes dames et gentils messieurs de Guermantes avaient dès l'aube préparé en leur château la table destinée au ravitaillement. des marathoniens, aidés en cela par quelques paysans et paysannes.

Situé au début du parcours, le village fut vite envahi par la horde de coureurs assoiffés. Dès 9h20 la valse des coureurs et des ravitailleurs munis de gobelets remplis d'eau commençait, au milieu d'une joyeuse foule de supporters costumés. Bref, belle ambiance devant la Mairie de Guermantes jusqu'aux environs de midi.

Toute la journée, le parc du château de Rentilly fût le théâtre de festivités en tous genres, de ripailles, de jeux et de tournois. Vers 16h, discours, annonce des résultats et remises de trophées. La course a été remportée par Eric Leblacher en 02:52:22. A noter la belle performance de l'équipe de Guermantes arrivée 25^{ème} en 03:27:36.

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation. Le marathon de Marne et Gondoire de 2015 = magnifique édition.



Christine Marquet représentant Guermantes dans la course des élus et Jean Michel Jousse, un des coureurs de l'équipe de Guermantes en pleine discussion avant le passage de relais devant la Mairie.



La kermesse des écoles s'est déroulée samedi 20 juin. Elle a été préparée et animée, comme l'année dernière, par l'association de Parents d'Elèves de Conches Guermantes (APEGC) et des bénévoles très investis. La fermeture de la quatrième classe de maternelle ayant été suspendue pour la prochaine rentrée, l'humeur était à la fête.

La traditionnelle **remise des dictionnaires** pour 18 élèves passant en 6^{ème} s'est déroulée lundi 29 Juin. Les dictionnaires accompagnés d'un marque page avec la photographie de groupe de la classe offerts par le SIVOM ont été remis par M. MARCHAND, Maire de Guermantes, et M. NION, Maire de Conches en présence des élus du SIVOM, des enseignantes, de M. SOW, directeur du centre de loisirs ainsi que des parents d'élèves.

Nous souhaitons à ces élèves une grande réussite dans la poursuite de leurs études.



Opération Sac'Ados

Ce dispositif aide financièrement les jeunes de 16 à 23 ans à partir en vacances de manière autonome et les accompagne dans la préparation de leur séjour. ...

Pour qui ?

Avec cette opération, le Département et ses partenaires donnent un coup de pouce aux jeunes pour partir en vacances à partir du **1^{er} juillet au 27 septembre 2015**. Ce dispositif s'adresse à tous les 16-23 ans domiciliés en Seine-et-Marne. Il est cofinancé par le Département, la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne.

Où s'adresser pour organiser son projet de vacances ?

Vous devez prendre contact avec une structure jeunesse proche de chez vous, comme par exemple les BIJ (Bureaux d'Information Jeunesse) ou les services jeunesse des communes. Vous y rencontrerez un animateur qui vous accompagnera dans la préparation de votre projet de vacances : choix de la destination, mode de transport, type d'hébergement, budget nécessaire, conseils pratiques...

Le contenu du pack Sac Ados :

- 1 sac de voyage de grande contenance,
- 1 trousse de premier secours,
- 120€ de chèque vacances et 35€ de chèques services utilisable uniquement pour l'alimentation, utilisables uniquement en France,
- 1 carte assistance rapatriement internationale,
- 1 carte d'assurance responsabilité civile,
- 1 kit prévention santé,
- des infos santé, droits des jeunes, sécurité routière.



Plus de renseignements :

Service jeunesse CD77 ☎ 01.64.14.72.73 🌐 www.seine-et-marne.fr
C.C.A.S. de Guermantes ☎ 01.60.07.59.12 🌐 www.guermantes.info



ASSOCIATIONS

Journée Portes Ouvertes de la Tête et les Mains

C'est dans une ambiance très conviviale que se sont déroulées, le 30 mai dernier, les portes ouvertes de l'association la tête et les mains. Petits et grands s'étaient donnés rendez-vous dès la veille pour mettre en scène les chefs d'œuvre réalisés pendant l'année. Le samedi tout était prêt pour accueillir les visiteurs. Plusieurs thèmes étaient à l'honneur : l'enfance, la rêverie, Paris. Les visiteurs ont découvert les disciplines enseignées : peinture décorative, cartonnage, dessin, encadrement, anglais ...

Certains ont pu profiter des massages de Jocelyne et les enfants ont pu s'initier à la peinture avec Isabelle. Un cocktail a réuni les adhérents, les visiteurs et les élus à la mi-journée. Un grand merci aux élus qui ont permis que cette journée soit une réussite et aux bénévoles toujours plus nombreux et motivés.

Nous vous attendons au forum des associations qui aura lieu le 5 septembre prochain au cours duquel nous vous ferons découvrir nos nombreux projets : mise en place de nouveaux stages, peinture avec modèle vivant, peinture au sein de lieux typiques dans la région etc ... N'hésitez pas à visiter notre site internet :

www.lateteetlesmains.com



La Coupe Jean Pierre Kervern



Cette compétition a lieu en souvenir de notre ami Jean Pierre Kervern, décédé en 2007, membre très apprécié et très actif de notre Club et du Foyer Rural pendant de longues années.

Un tirage au sort a lieu pour constituer des équipes mixtes.

On reconnaît les vainqueurs de l'édition 2015, de gauche à droite : Marie Thérèse Michenot, Georges Réal, Marie Madeleine Akari, Daniel Le Razavet.

Après le Tournoi, les bridgeurs se sont retrouvés, dans une ambiance très sympathique et conviviale, autour d'un buffet dont les mets proposés avaient été préparés par nos bridgeuses et bridgeurs, cuisinières et cuisiniers talentueux.

PRATIQUE

Carte Européenne d'Assurance Maladie



Utilisable en France et lors de vos voyages dans tous les Etats membres de l'Union Européenne, elle est gratuite et valable 2 ans. Il faut la demander suffisamment longtemps avant de partir (☞ www.ameli.fr ou par téléphone) pour être certain de l'emporter avec soi. Elle évitera, le cas échéant, d'avoir à régler totalité des frais ou d'attendre le retour du voyage pour le remboursement. des frais engagés. En pratique, vous pouvez demander votre CEAM :

- par internet : connectez-vous sur votre compte ameli / rubrique « Mes demandes »,
- par téléphone : composez le ☎ 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs),
- sur place, en vous rendant dans un des points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie.

INTERCO

Musique à Guermantes



En ce dimanche 7 juin, au sein de notre église, un nombreux public a répondu présent et a réservé un accueil très chaleureux à l'excellente chorale CANTHOREGE de Thorigny, dont certains membres sont Guermantais. Un répertoire très varié (Brassens, Verdi, Piaf, Les Frères Jacques, Trénet, Haendel, et des interprétations originales et de grande qualité leur ont valu un tonnerre d'applaudissements et deux rappels. Nous espérons les recevoir à nouveau l'année prochaine. Sous l'égide du Conservatoire de Marne et Gondoire, les 2 chorales adultes de Collégien et Chanteloup se sont produites à l'espace Marcel Proust le samedi 13 Juin. Chaque chorale a d'abord entonné son répertoire individuel pour finir en une très belle prestation commune.

Une fois encore, les auditeurs ont pu apprécier un répertoire varié et de grande qualité.

